

La Justice Française en Alsace-Lorraine

III

LES SCANDALES DES SEQUESTRES

Ce qui paraît difficilement explicable et peu logique c'est que les mêmes personnes qui s'apitoient sur le sort des Allemands trouvent tout à fait légitime que des Alsaciens ou des Lorrains aient acquis, à un prix excessif de bon marché, les biens que les Allemands, avant ou même après la mise sous séquestre, leur ont vendus en fraude des droits de l'Etat français.

Elles ont protesté contre l'annulation de ces actes réclamée par le Parquet; et quand celui-ci s'est borné à demander aux acheteurs les suppléments des justes prix, elles ont encore protesté, parce qu'il empêchait les Alsaciens et les Lorrains de « faire de bonnes affaires ».

Par une nouvelle inconséquence, ces mêmes gens ont crié au scandale, à propos de l'histoire désormais célèbre de la « Maison Rouge ». Ils ont jugé intolérable, inouï, monstrueux (les plus gros qualificatifs sont insuffisants) que des Français, venus de l'Intérieur, aient osé dépouiller de sa propriété un Allemand, authentique des pieds à la tête; ils n'ont pas craint d'accuser le Parquet de connivence avec des malfaiteurs, parce qu'il avait tardé à instruire la plainte de l'Allemand; parce qu'il n'avait pas cru aux manœuvres criminelles ou délictueuses dont le plaignant disait avoir été victime; parce qu'il n'avait pas même fait annuler la vente incriminée! L'affaire a été tournée et retournée sous toutes ses faces; la Justice en est saisie; que l'on attende avec calme ses décisions.

Mais, voilà : la Justice existe-t-elle encore ? On a dit, on a écrit que « le peuple alsacien avait perdu confiance en elle ». Est-ce possible ?

Ceux qui nous attaquent se rendent-ils compte de la gravité de leurs paroles ? Connaissent-ils les magistrats qu'ils essaient de flétrir ? Le long passé de probité et d'honneur dont nous sommes fiers ?

Nous n'avons pas l'outrecuidance de croire que nous n'avons pas commis d'erreurs et que nos actes (quelques-uns disent nos agissements) ont pu plaire à tout le monde; mais ce serait pour nous une profonde douleur, ou une profonde douleur de penser que, par notre faute, l'affection de nos concitoyens pour la France ait pu diminuer; et que la Justice à laquelle nous avons voulu consacrer notre vie, ait perdu l'autorité et le respect dont elle ne doit pas cesser d'être entourée.

En attendant, les SCANDALES DES SEQUESTRES ont encore augmenté.

Il y en a non seulement à Strasbourg, mais aussi à Metz, à Mulhouse. De graves révélations sont imminentes; il est temps que la lumière se fasse, etc. Tout cela est écrit en français, et en allemand, surtout en allemand.

Une cinquantaine d'Allemands, encouragés par l'intérêt qu'a suscité le cas du propriétaire de la Maison Rouge ont, paraît-il, fait part de leurs doléances à des gens disposés à les entendre. Ils avaient cédé leurs biens, en parfaite connaissance de cause, à des prix qu'ils avaient emportés avec eux. Maintenant, ils ont obtenu des permis de séjour en Alsace ou en Lorraine, ou bien, ils ont à fournir la déclaration qui leur permettra d'être indemnisés par leur Gouvernement. Et alors, ils se plaignent de violence, de contrainte de la part des acquéreurs; ils demandent l'annulation des ventes qu'ils avaient consenties, avec l'espoir de rentrer en possession de leurs biens ou d'obtenir du « Reich » une plus forte indemnité; et l'on crie au scandale si le Procureur de la République française ne prend pas immédiatement en mains la cause de ces Allemands !

LES QUESTIONS DE VALORISATION

Nous sommes ici dans un pays où la monnaie n'a pas en tout temps, ni pour tout le monde, la même valeur. On a naturellement substitué le franc au Mark; mais le Mark vaut tantôt 1 fr. 25 centimes, tantôt 0.8134, tantôt de 0.60 à 0.12 franc, selon que l'on applique les arrêtés monétaires du 26 novembre 1918 et 4 avril 1919, ou les dispositions des articles 296 et 72 du Traité de Versailles, ou que l'on calcule au cours du jour. Celui qui doit, voudrait payer au taux le plus bas; et celui qui est créancier, voudrait recevoir paiement au taux le plus élevé. Des textes ont déterminé, dans certains cas, d'après la nationalité respective du créancier et du débiteur, d'après leur domicile ou leur résidence, d'après la date et l'exigibilité ou le lieu d'exécution, le taux du paiement de la dette ou de recouvrement de la créance. Mais ces textes n'ont pas tout prévu, et le sens n'en est pas toujours facile à comprendre; ils peuvent donner lieu à des opinions divergentes, aussi soutenables les unes que les autres.

Quand le règlement doit être effectué par l'intermédiaire de l'Office de Vérification et de Compensation, c'est le taux de 0.8134 qui est applicable; et je suis heureux de constater que sur toutes les questions qu'ils ont eu à examiner en commun,

l'Office de Strasbourg et le Parquet Général ont toujours été d'accord. — Mais l'Office n'a pas fonctionné aussitôt après la mise en vigueur du Traité de Paix.

En attendant, les séquestres et les liquidateurs, souvent sans y être autorisés par justice, ont procédé à des paiements au taux de 1 franc 25 centimes, ou à des recouvrements au taux de 0.40, 0.35, 0.18, 0.12 franc, alors que les uns et les autres auraient dû être faits au taux de 0.8134 pour un Mark.

Après de nombreux pourparlers, j'avais obtenu que les Caisses d'Épargne remissent aux Administrateurs-séquestres et aux liquidateurs les dépôts allemands, dont ils avaient besoin, au taux de 0.8134. Le Directeur du Travail et de la prévoyance sociale, à Strasbourg, avait donné des instructions en ce sens; mais des résistances se sont produites; et tout récemment, on a paru vouloir revenir sur les décisions prises, qui cependant se justifiaient parfaitement.

Le taux de 0.8134 n'a pas, en effet, été institué par une sorte de privilège exclusif, au profit personnel de l'Office de Compensation; il constitue une base forfaitaire de règlement applicable à toutes les catégories de dettes énumérées dans l'article 296 du Traité.

Enfin, en réformant, par un arrêt du 25 mai 1921, un jugement du Tribunal de Sarreguemines du 10 mars précédent, vous avez paré aux collisions possibles entre débiteurs alsaciens ou lorrains et créanciers allemands, ceux-ci venant déclarer, sans justifications suffisantes, qu'ils avaient été désintéressés par ceux-là, et qu'en conséquence ils avaient consenti à la radiation des inscriptions hypothécaires.

Vous avez estimé qu'en pareil cas, les déclarations pouvaient être mensongères et n'avoir pas d'autre but que de faire échapper au séquestre les sommes dues aux Allemands; que, par suite, le Juge de Bailliage refusait avec raison les radiations demandées, et que le Ministère public devait être informé et avoir le droit d'intervenir.

Les discussions les plus sérieuses se sont élevées au sujet des créances hypothécaires dues à des Français, à des Neutres, à des Alsaciens ou des Lorrains.

Fallait-il faire un sort spécial à ces créances garanties par des immeubles, qui, disait-on, « s'étaient valorisés d'eux-mêmes à 1 franc 25 centimes pour 1 Mark ? » Aucun texte ne distinguait entre les créances chirographaires et les créances hypothécaires; mais en faveur de ces dernières on invoquait l'équité, l'économie politique et même la politique, tout court, du moins quand les créanciers étaient des Alsaciens-Lorrains.

Quoiqu'il en soit, « 187 créanciers strasbourgeois de dettes hypothécaires garanties par des immeubles séquestrés de ressortissants ennemis, représentant ensemble un capital de près de 5.000.000 Marks = 7 millions de francs, se réunirent en assemblée générale aux fins de la défense de leurs droits » et prirent à l'unanimité une résolution où les épithètes de « monstrueux et de scandaleux au plus haut degré » alternaient avec le reproche de « spoliation », et où l'on faisait appel au Commissaire Général de la République, aux pouvoirs législatifs, à MM. les Sénateurs et Députés, représentant des trois départements désannexés.

La charge à fond avait été dirigée en première ligne contre le « Gouvernement de la République, représenté par M. le Procureur Général au Tribunal Supérieur de Colmar » qui refusait, en cas de vente des biens séquestrés, aux créanciers, tant Français qu'Alsaciens-Lorrains, le remboursement des hypothèques grévant les immeubles à un taux supérieur à celui de 81.34 francs pour 100 Marks.

Les plaideurs qui ont perdu leurs procès, se sont pourvus en Cassation. Voilà le bon, le seul moyen de protester contre vos arrêtés. Si vous vous êtes trompés, la Cour Suprême le dira; et d'avance vous vous inclinerez devant ses sentences, parce qu'en des matières aussi délicates et aussi nouvelles, les erreurs sont explicables.

Dès lors, à quoi bon accuser, comme on le fait, les Juges et les membres du Parquet de méconnaître les intérêts alsaciens-lorrains ! — A quoi bon accuser les représentants du Ministère public de soutenir des intérêts privés au détriment de l'intérêt général ?

Un mot encore sur la question de valorisation. Est-elle aussi facile à résoudre que l'affirme certains dont les connaissances en économie politique sont, sans conteste, beaucoup plus étendues que les miennes ? Avant la séparation des Chambres, l'un des honorables députés du Bas-Rhin, M. Charles Frey, a déposé un long rapport sur la valorisation. Il a eu soin de remarquer que ce n'était qu'un début pour réaliser des obligations résultant des arrêtés monétaires ou pour venir en aide aux établissements de crédit ou à des particuliers spécialement lésés. Il n'a pas échappé aux critiques de la part des « oubliés » d'aujourd'hui et ils sont nombreux. C'est, dit-on, une valorisation partielle, une valorisation politique, une valorisation privilégiée, qui coûtera cependant 2 milliards 213 millions. C'est trop cher pour créer des mécontents. Que deviendront notamment les 200.000 Alsaciens et Lorrains

qui ont placé leur épargne dans les assurances sur la vie et qui attendent une solution sans cesse retardée ?

Au 26 novembre 1918, nos Gouvernements grisaient le pays d'espérances: « Le Boche paiera... » Il n'y avait pas d'autre mot d'ordre ! Hélas, nous sommes à présent bien loin de compte. De plus, on n'avait pas prévu deux facteurs qui vinrent presque immédiatement compliquer le problème : la baisse du Mark et l'obligation faite par le Traité de Paix de ne rembourser qu'à 0.8134 les créances Marks détenues par les Alsaciens-Lorrains sur des ressortissements allemands.

Où on n'avait pas prévu; et le « Boche » n'a pas payé. — On dit vulgairement « où il n'y a rien, le roi lui-même perd ses droits ». Je livre cet adage aux méditations des économistes et des juristes de grande taille, capable de résoudre, d'un trait de plume, les plus ardu problèmes de la valorisation. (à suivre.)

INFORMATIONS DIVERSES

Le retrait des troupes américaines sur le Rhin

LONDRES. — Parlant de la question du rappel des troupes américaines sur le Rhin, le correspondant du « Times » à Washington déclare qu'il n'aura pas lieu brusquement, mais que l'administration poursuivra, avec les égards dus aux Alliés, une réduction progressive des effectifs américains sur le Rhin.

L'Estudiantina Mignon donnera samedi, 1er octobre à 8 heures du soir, son premier Concert d'hiver au Kursaal, sous la présidence d'honneur et avec le concours de M. Charles Zumbstein, notre poète sundgauvien.

La lutte religieuse en Allemagne

ZURICH. — A la suite du différend qui existe depuis quelque temps déjà à Spandau, concernant l'enseignement de la religion dans les écoles municipales, des mesures sont prises, malgré l'opposition des représentants du parti bourgeois, tendant à la réunion, dans les mêmes établissements des enfants déclarés par leurs parents : « A-confessionnels ». C'est-à-dire sans religion.

Le prix des journaux allemands va augmenter

ZURICH. — On apprend de Berlin que le prix de vente des journaux sera prochainement augmenté. Les éditeurs des grands quotidiens font remarquer à ce sujet que les prix actuels des matières nécessaires à l'impression sont environ vingt fois plus élevés que les prix d'avant-guerre.

La prohibition des spiritueux en Amérique engendre fraudes et corruptions

On mande de New-York au « Daily Mail » que le chef de police de Chicago a révoqué 50 % de ses agents qui se livraient au trafic illicite des spiritueux. Parlez-nous après cela de l'Amérique sèche !...

La mission anglaise en Russie molestée par les Soviets

BERLIN. — Le « Roul » publie l'information suivante qu'il déclare tenir de source sûre : « La mission officielle anglaise, présidée par M. Hodgson, a mis trois semaines pour parvenir à Moscou et a dû supporter durant son voyage ainsi qu'à Moscou même l'attitude insolente et parfois hostile des agents bolchevistes. Il avait été convenu à Londres avec Krassine que le gouvernement des soviets mettrait à la disposition de la mission une maison à Moscou moyennant un paiement de 600 livres sterling par an. Lorsque la mission arriva à Moscou il lui fut posé l'ultimatum ou bien de payer 1.800 livres par an ou de retourner en Angleterre.

« Les autorités bolchevistes font preuve à l'égard des membres de la mission de la plus grande insolence. Un des membres de la mission dit, dans une lettre privée où il raconte toutes les humiliations qu'il a dû supporter à Moscou, « que le séjour de la mission en Russie est un vrai martyre ».

Un emprunt roumain en Suisse

BERNE. — Les gouvernements roumain et suisse viennent de conclure un accord en vertu duquel la Suisse ouvre à la Roumanie un crédit de 40 millions de francs suisses remboursables en céréales, dont les livraisons commenceront prochainement et devront être entièrement terminées au cours de l'été 1922.

Petits Echos

POISSONS DE LAIT

Inutile de dire qu'ils sont américains ! Un fermier de Doster (Michigan), M. Frank Shelp, s'étonnait, en effet, depuis quelque temps de voir que ses vaches ne produisaient presque plus de lait. Après les avoir surveillées attentivement, il fut obligé de conclure que les bêtes devaient être traitées pendant le bain qu'elles prenaient, chaque matin, dans le fleuve Michigan. Une surveillance plus attentive lui fit enfin découvrir que, pendant le bain, des poissons venaient se suspendre au pis des bêtes et s'y allaiter. Ayant pêché des poissons dans le fleuve, il en trouva plusieurs dont l'estomac était encore rempli de lait.

Ces poissons n'étaient-ils pas une variété du veau marin ?

IL Y A DU BON !

Hier matin, à la cathédrale de Naples, devant une foule considérable, a eu lieu le miracle périodique de la liquéfaction du sang de Saint Janvier. A 9 h. 42, après quarante-deux minutes de prières et d'invocations, le sang du saint se liquéfia et entra en ébullition dans les deux ampoules qui le contiennent, au milieu des manifestations de joie des fidèles.

Aussitôt, les orgues entonnèrent le Te Deum, tandis que le canon du Castel San-Eromo annonçait à la ville l'accomplissement du miracle et que les cloches sonnaient pour cet heureux présage.

SIMPLE CALCUL

Beaucoup de gens se remettent à monter à bicyclette, ne fût-ce que pour aller porter une lettre à la poste.

Voulez-vous calculer votre vitesse sur votre bicyclette ? Multipliez son développement par 3,6. Supposez que vous obteniez le chiffre 25.

Votre vitesse en kilomètres à l'heure, est égale au nombre de coups de pédale que vous donnerez avec une seule jambe en ce nombre de secondes, 25.

Si vous avez pédalé 30 fois du pied droit, votre vitesse est de 30 kilomètres à l'heure. Et si votre vitesse est de 30 kilomètres à l'heure... il faut vous engager dans le prochain Paris-Brest !

Régulariser les fonctions digestives, faire renaître l'énergie, l'appétit et le sommeil, enfin la joie de vivre, tels sont les résultats de la cure laxative dépurative des Grains de Vals.

Apprenez à danser chez vous SANS PROFESSEUR par notre merveilleuse méthode FOX-TROT, ONE STEP, TWO STEP, VALSE. Profitez de vos vacances pour devenir en peu de temps un danseur accompli. Le résultat vous l'obtiendrez facilement par notre nouvelle méthode spécialement conçue pour être la partie de tous, que vous permettez d'être avantageusement remplacé dans toutes les soirées desantées auxquelles vous serez convié cet hiver. Des milliers de danseurs ont emporté notre méthode avec succès. C'est le vogue mondiale. Envoyez aujourd'hui votre adresse pour recevoir gratis la brochure explicative concernant notre offre spéciale à l'INSTITUT UNIVERSEL DE DANSE (Départ. 115), 95, Avenue des Champs-Élysées, PARIS.

En cinq minutes vous servez le plus délicieux entremets, la crème la plus délicate, avec une boîte de CRÈME EXPRESS (Exigez la marque) Dans toutes Maisons d'alimentation. GROS, 74-76, Boulevard de Reuilly, PARIS-12^e.

A. Broustine, Dentiste 34, rue du Sauvage, 34 (Pharmacie Steiger) Téléphone 1000

Le Propriétaire gérant: JEAN BRINKMANN Place de la Concordance à Mulhouse

FEUILLETON DU « JOURNAL DE MULHOUSE »

L'ÉPOUSE DU SOLEIL

par GASTON LEROUX (28^{me} Suite)

On ne s'arrêta que pour s'enquérir du passage de la bande et l'enquête était assez difficile. Les visages rencontrés étaient rares. Les fêtes de l'Interaymi avaient à peu près dépeuplé ce pays. Et les quelques Indiens qui se laissaient voir montraient, dès les premières questions, une méfiance très marquée, et même de l'hostilité.

Il fallait s'armer de patience et de douceur et accompagner le tout d'un trago, gorgée d'eau-de-vie dont les soldats avaient toujours provision dans leur gourde. Même l'argent ne leur déliait pas souvent la langue. On se heurtait, en leur demandant les choses les plus banales, au sacramental manatiacho (je n'en ai pas) ou au no hay senor (il n'y a rien). Heureusement quelques Péruviens de sang mêlé se montrèrent plus accommodants et fournirent des détails sur la fuite de Huascar et de ses compagnons. Toute la troupe traversait à bride abattue toute la costa. Les Indiens, cependant, avaient dissimulé leurs habits de cérémonie qu'ils avaient dû arborer rituellement pour la réception de l'Épouse de l'Inca. Ils passaient si rapidement que nul ne pouvait dire s'il avait aperçu un enfant ou une femme captive. Du reste, à ces questions dernières, chacun faisait l'étonné et, comme s'il ne comprenait rien à une pareille enquête, ne disait plus mot, tournant la tête, s'éloignant sans qu'il fut possible de l'arrêter. Huascar pouvait avoir maintenant deux heures d'avance, au plus, mais à chaque étape il « gagnait » malgré toute la diligence des poursuivants. Ain-

si arriva-t-on à Canète. Le commissaire ne comprenait rien à cette tactique qui conduisait les Indiens vers la mer, dans une ville où ils allaient avoir affaire aux autorités. C'est le soir que Raymond, toujours en tête, puis le marquis, puis le commissaire, puis François-Gaspard, puis les soldats firent leur entrée dans Canète. Ils tombaient sur une fête de nuit, accompagnée du tumulte assourdissant des pétards et d'une retraite aux flambeaux. La moitié de la population indigène était en état d'ivresse. Canète est une petite cité où le mélange de l'ancien et du moderne apparaît plus que partout ailleurs. Les cheminées des usines alternent avec la voûte des aqueducs construits au temps des Incas, aqueducs qui distribuent encore aujourd'hui les eaux du rio Canète dans les plantations environnantes. On voit encore en amont de Canète les vestiges d'une grande forteresse indienne que le vice-roi de la Manelova a fait démolir, il y a deux cents ans, pour en employer les matériaux à la construction du fort de Callao. C'est assez dire que là, malgré toute l'autorité du gouverneur suprême, le sentiment indien, dans la basse classe surtout, est encore assez puissant pour se montrer en temps de troubles publics. Et Natividad n'eut aucune peine à découvrir que l'on était « en temps de troubles publics ». Sa première visite fut pour le corregidor qui lui apprit que toute cette manifestation se faisait en l'honneur de Garcia dont les succès militaires avaient déchaîné l'enthousiasme de la basse classe. Il se confirma, en effet, qu'il avait pris Cuzco et fait reculer les troupes républicaines. De son côté, le commissaire mit le corregidor au courant de la terrible situation dans laquelle se trouvaient les enfants du marquis de la Torre. Le corregidor fit la sourde oreille. Il laissa à entendre qu'il ne croyait pas à une histoire de revenants et que, si la troupe d'Indiens dont il parlait avait un crime semblable sur la conscience, jamais ceux-ci n'auraient eu l'audace de passer par chez lui.

— Ils ne peuvent rester dans la sierra, fit Natividad, il faut bien qu'ils aillent quelque part. Peut-être veulent-ils s'embarquer ? atteindre par mer la province d'Arequipa et remonter par là jusqu'à Cuzco !

— C'est fort possible ! approuva aussitôt le corregidor pour se débarrasser du commissaire. Ils sont, en effet, passés aujourd'hui dans notre faubourg, se sont ravitaillés au plus vite et ont continué leur chemin vers Pisco. Là, ils ont pu s'embarquer ! Et puis, qu'est-ce que vous voulez que je fasse pour vous ? Je ne dispose plus d'un soldat, plus d'un agent ! Toute la police a été réquisitionnée militairement pour combattre le Garcia !

A ce moment, passait sous les fenêtres du corregidor une cavalcade extraordinaire, une procession dansante, chantante, en tête de laquelle Natividad reconnut ses quatre troupiers ! Il ouvrit la fenêtre et leur cria des ordres, mais ces menaces, au nom du gobierno supremo, n'eurent aucun effet, et il quitta le corregidor dans un état d'esprit des plus tristes. Au moment où il croyait tenir les Indiens, est-ce que ceux-ci allaient lui échapper ? Sans donner aucune explication aux malheureux qui l'attendaient, il leur cria seulement : « En route sur Pisco ! » Tous repartirent. Il ne voulut répondre à aucune question. François-Gaspard lui-même, qui demandait si cette fête de l'Interaymi ne répondait pas un peu chez le peuple de la basse classe à la fête du 14 juillet chez les Français, ne reçut aucune réponse. Le marquis, en apprenant que les Indiens avaient pris le chemin de Pisco, pensa que cette affreuse situation allait avoir une fin ! A Pisco, il n'y serait pas un inconnu, bien qu'il ne fût allé là que deux ou trois fois, mais sa fille y était allée très souvent surveiller leurs dépôts de guano, les magasins du port et le travail des coolies aux files Chincha qui se trouvent en face. Là, il avait des employés, des amis ; le marquis de la Torre y était un personnage par les affaires qu'y

faisait sa fille. Il saurait parler, lui, au corregidor.

Ils arrivèrent à Pisco harassés, les bêtes crevées. A côté de l'agitation malade de ses trois compagnons, François-Gaspard affichait un calme magnifique, avec un petit air entendu qui l'eût fait passer pour un fou si l'on avait eu le temps de l'observer. A Pisco, plus encore qu'à Canète, la population était en délire. Là, la nouvelle certaine de la prise du Cuzco venait d'être apportée.

Le marquis avait pris la direction de la petite troupe et la conduisait vers les magasins de son dépôt où il pensait bien trouver quelque employé qui le renseignerait sur l'arrivée et le départ des Indiens, mais ses magasins étaient déserts et il n'y trouva âme qui vive.

— Chez le corregidor ! commanda-t-il.

Les quatre voyageurs venaient d'entrer dans la grande et unique rue qui conduit à l'arena, l'immense place centrale où l'on s'enfonçait dans le sable jusqu'à la cheville, quand ils furent arrêtés par un grand feu de joie. Les Indiens brûlaient la feuille sacrée du maïs, toujours en l'honneur de Garcia, risquant de mettre le feu aux petites maisons basses toutes badigeonnées de blanc et de bleu, habitées par les métis riches de la province qui s'étaient enfuis pour n'avoir pas à se compromettre.

La folie de l'alcool et la folie des pétards avaient entrepris tout ce qui était visible de la population. On avait mis au pillage une fabrique de pisco, eau-de-vie très renommée qui a pris le nom de la ville et que l'on tire d'une sorte de raisin de malaga. Excités par la boisson, les indigènes allaient chercher au feu de joie des feuilles de maïs enflammées dont ils se frappaient les uns et les autres en s'écriant en langue aimara : « Que le mal s'en aille ! que le mal s'en aille ! » et quelques-uns se brûlaient atrocement, ce dont ils ne paraissaient pas s'apercevoir dans leur exaltation.

(à suivre.)